



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cannabis

Question écrite n° 1525

Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la récente manifestation « l'Appel du 18 joints » qui a eu lieu sur la pelouse du parc de La Villette. Cette manifestation, pourtant interdite par le préfet de Paris, avait pour objet la légalisation de la consommation du cannabis. Or un rapport de l'académie des sciences vient d'être publié montrant les effets néfastes du cannabis, son impact sur les bases cellulaires de l'apprentissage et de la mémoire, ses effets dépresseurs par la diminution de l'excitation neuronale. Ce rapport confirme le rôle majeur du cannabis dans l'apparition de troubles psychiques chez les adolescents qui en font usage. La libéralisation du cannabis lui paraît être une mesure dangereuse et suicidaire. Lors de la campagne législative, le Premier ministre s'est engagé à revoir la loi sur la toxicomanie du 31 décembre 1970. Il lui demande de bien vouloir clarifier ses intentions dans ce domaine.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le Premier ministre sur une éventuelle modification de la législation relative à la vente ou à la consommation des drogues. Aucune modification de cette législation n'est actuellement envisagée. En revanche, le Gouvernement s'est fixé pour but d'encourager les actions de prévention et de développer les filières de soins apportés aux toxicomanes. Ainsi, le projet de loi de finances 1998 prévoit une hausse de 3 % des crédits affectés à la lutte contre les toxicomanies.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Myard](#)

Circonscription : Yvelines (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1525

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 1997, page 2430

Réponse publiée le : 8 décembre 1997, page 4465